

Formulaire d'inscription pour les enfants qui ne sont pas déjà inscrit à l'accueil extrascolaire de La Roche / Pont-la-Ville durant le temps scolaire

Pour les vacances d'été juillet et août 2026

Pour toute personne intéressée, merci de remplir une inscription par enfant et de la (les) adresser à l'accueil extrascolaire : par mail à aes@la-roche.ch par courrier : Accueil extrascolaire, Route de la Gruyère 22, 1634 La Roche

Nom et prénom de l'enfant			
Date de naissance		Langue maternelle	
Degré scolaire	<input type="checkbox"/> 1H <input type="checkbox"/> 2H <input type="checkbox"/> 3H <input type="checkbox"/> 4H <input type="checkbox"/> 5H <input type="checkbox"/> 6H <input type="checkbox"/> 7H <input type="checkbox"/> 8H		
Nom et prénom des parents ou du représentant légal			
Rue			
Localité			
Téléphone sur lequel vous êtes atteignable			
Courriel			
Lien de parenté avec l'enfant			

Santé de l'enfant

Santé de l'enfant	<input type="checkbox"/> L'enfant fait-il des allergies ? <input type="checkbox"/> Régime alimentaire spécifique ?	<i>Si oui, précisez :</i>
-------------------	---	---------------------------

Aucun médicament ne sera administré à votre enfant.

En cas de maladie ou d'allergie nécessitant la prise d'un médicament durant le temps d'accueil, les parents sont tenus de prendre contact avec le/la responsable de l'AES pour convenir d'une collaboration.

Autorisation

Photographie	<input type="checkbox"/> Nous autorisons notre enfant à être pris en photo dans le cadre des activités de l'AES. <input type="checkbox"/> Nous n'autorisons pas notre enfant à être pris en photo dans le cadre des activités de l'AES.
--------------	--

Les tarifs et autres informations sont disponibles sur le site internet de la commune www.la-roche.ch ou directement à la commune de la Roche.

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dans les plus brefs délais. Par leur signature, les parents ou le représentant légal acceptent les conditions du règlement communal, du règlement d'application de l'AES, ainsi que les règles de vie (téléchargeable sur le site de la commune).

Date et signature des parents ou du représentant légal :

Formulaire d'inscription à l'accueil extrascolaire de La Roche / Pont-la-Ville

Pour les vacances d'été juillet 2026

Délai d'inscription le 29 mai 2026

Veillez cocher dans le tableau les tranches horaires souhaitées :

Nom et Prénom de l'enfant :

	Lundi 13 juillet	Mardi 14 juillet	Mercredi 15 juillet	Jeudi 16 juillet	Vendredi 17 juillet
6h30 - 13h30	<input type="checkbox"/>				
13h30 - 18h30	<input type="checkbox"/>				

	Lundi 20 juillet	Mardi 21 juillet	Mercredi 22 juillet	Jeudi 23 juillet	Vendredi 24 juillet
6h30 - 13h30	<input type="checkbox"/>				
13h30 - 18h30	<input type="checkbox"/>				

Précisions pour les horaires :

- Les arrivées du matin sont possibles entre 6h30 et 8h00
- Les départs du matin se font au plus tard à 13h30
- Les arrivées de l'après-midi se font entre 13h15 et 13h30
- Les départs de l'après- midi se font entre 17h00 et 18h20

Fermeture annuelle de l'AES 27 juillet 2026 au 07 août 2026, réouverture le 10 août 2026

Annulation de l'inscription au plus tard 21 jours avant la date prévue de fréquentation (voir règlement d'application de l'AES).

Les tarifs et autres informations sont disponibles sur le site Internet de la commune www.la-roche.ch En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter !

Date et signature des parents ou du représentant légal :

Pour les vacances d'été août 2026

Délai d'inscription le 29 mai 2026

Veillez cocher dans le tableau les tranches horaires souhaitées :

Nom et Prénom de l'enfant :

	Lundi 10 août	Mardi 11 août	Mercredi 12 août	Jeudi 13 août	Vendredi 14 août
6h30 - 13h30	<input type="checkbox"/>				
13h30 - 18h30	<input type="checkbox"/>				

	Lundi 17 août	Mardi 18 août	Mercredi 19 août	Jeudi 20 août	Vendredi 21 août
6h30 - 13h30	<input type="checkbox"/>				
13h30 - 18h30	<input type="checkbox"/>				

	Lundi 24 août	Mardi 25 août	Mercredi 26 août	Jeudi 27 août	Vendredi 28 août
6h30 - 13h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	reprise	reprise
13h30 - 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Précisions pour les horaires :

- Les arrivées du matin sont possibles entre 6h30 et 8h00
- Les départs du matin se font au plus tard à 13h30
- Les arrivées de l'après-midi se font entre 13h15 et 13h30
- Les départs de l'après- midi se font entre 17h00 et 18h20

Annulation de l'inscription au plus tard 21 jours avant la date prévue de fréquentation (voir règlement d'application de l'AES).

Les tarifs et autres informations sont disponibles sur le site Internet de la commune www.la-roche.

Date et signature des parents ou du représentant légal :